

LA QUESTION DE L'OPPOSITION DU CANADA À L'ADMISSION  
DE GROUPES SUBVERSIFS—LA COMMUNICATION À L'ONU

**M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministre, un de ses fonctionnaires ou tout autre porte-parole du gouvernement ont-ils faits savoir aux Nations Unies que, d'une façon générale, les représentants de groupes terroristes ne sont pas bienvenus au Canada et qu'une personne appartenant à cette catégorie interdite devra présenter une demande pour être admises au Canada, nonobstant toute réunion des Nations Unies?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, j'ai signalé à la Chambre l'autre jour que l'OLP est une organisation dont les membres ne peuvent être admis au Canada. Mais il y a une disposition dans la loi qui accorde, en vertu d'un permis du ministre, une admission temporaire pour des fins précises si cela ne représente aucun danger et c'est une question de jugement. Je ne suis au courant d'aucune communication précise aux Nations Unies à ce sujet jusqu'ici, mais je sais que l'ONU est parfaitement au courant de la situation. Toutefois, comme le premier ministre suppléant l'a signalé, telle est la situation actuellement; c'est pourquoi on procède à une révision de notre politique.

\* \* \*

LA FONCTION PUBLIQUE

LA GRÈVE DES INFIRMIÈRES AU YUKON—DEMANDE  
D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les infirmières qui sont membres du syndicat de la Fonction publique du Canada ont déclaré la grève à minuit hier soir au Yukon et cette grève s'étendra probablement à toutes les régions du pays d'ici la semaine prochaine; or, les demandes de ces infirmières sont extrêmement raisonnables, elles réclament la parité de salaire avec leurs homologues provinciales, et ont indiqué qu'elles seraient prêtes à accepter un contrat d'un an ou tout autre comportant une clause d'indexation à la hausse du coût de la vie. Le président du Conseil du Trésor voudrait-il donc dire à la Chambre s'il est disposé à demander à ses négociateurs de faire une offre plus conforme aux exigences des infirmières et comparable aux règlements intervenus dans les provinces?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le président, ce groupe de professionnels de la Fonction publique est en mesure de faire la grève depuis plusieurs semaines. Il y a eu des grèves sporadiques à travers le Canada à ce sujet. La position du gouvernement est bien claire. Il y a eu un rapport de conciliation unanime. Le représentant du syndicat, le représentant du gouvernement et le président du bureau de conciliation, ont tous trois présenté un rapport unanime, que le gouvernement a accepté. Évidemment, quand le représentant du syndicat accepte un rapport, je serais malvenu de le contredire.

Questions orales

● (1130)

[Traduction]

**M. Rodriguez:** Je reviens tout juste du Yukon, et les infirmières avec lesquelles je me suis entretenu se sont montrées tout à fait raisonnables, et elles ont l'appui de la population du Yukon. Le ministre est-il prêt à réviser sa décision, de toute évidence inacceptable, décision qui n'aboutirait à rien d'autre qu'à rendre la vie plus difficile aux infirmières et aux malades?

**M. Chrétien:** Tous les Canadiens savent que je suis également très raisonnable.

LE RAPPORT DE LA COMMISSION—LA QUESTION DE  
L'APPLICATION DU PRINCIPE DU MÉRITE

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, la question que j'aimerais poser au président du Conseil du Trésor a trait au rapport annuel de la Commission de la Fonction publique. Ce rapport précise qu'une nomination sur quatre au sein de la Commission—et je cite le rapport: «peut constituer une relation du principe du mérite». En outre, le rapport fait état de 2,754 autres cas où des directives administratives de la Commission n'ont pas été suivies. Étant donné ces déclarations et ces données fournies par une commission fiable, le ministre effectue-t-il une enquête pour s'assurer qu'aucune atteinte n'a été portée à l'intégrité de la Fonction publique, surtout en ce qui a trait au principe du mérite en ce qui concerne l'embauche et l'avancement des fonctionnaires?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor):** Monsieur le président, les instructions sont bien claires à ce sujet. Il a pu peut-être y avoir certains cas, comme on le disait dans le rapport; ce ne sont pas des violations volontaires. Les directives sont claires et nettes à ce sujet. Évidemment l'honorable député peut interroger le président de la Commission de la Fonction publique s'il veut obtenir de plus amples explications à ce sujet.

[Traduction]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Le président de la Commission de la Fonction publique n'est malheureusement pas ici cet après-midi pour répondre aux questions, mais le président du Conseil du Trésor, lui, est présent. Le ministre pourrait-il donc dire à la Chambre quelles mesures ont été prises ou vont être prises pour remédier à cette situation? A-t-il fait effectuer une enquête à ce sujet pour voir s'il y a effectivement eu violation du principe du mérite, dans quelle mesure, et déterminer qui en a subi les conséquences? Le ministre songe-t-il au moins à faire mener une enquête, ou a-t-il simplement l'intention de s'en remettre au président de la Commission de la Fonction publique?

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Chrétien:** Monsieur le président, je ne suis pas responsable de la Commission de la Fonction publique. Les directives sont bien établies au sujet du principe du mérite dans l'embauche des employés fédéraux. Nous faisons tout ce qui est possible pour que ce principe soit respecté. Mais la Commission de la Fonction publique est un corps complètement indépendant de mon administration, et directement comptable à la Chambre des communes.